Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_199-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 35
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Absent : M. Oger

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_199_020_8.8 : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par Décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis du Conseil Communautaire et des usagers.

En application de l'article L.2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout service en charge de tout ou partie des missions de l'eau potable ou de l'assainissement (article L.2224-8 du CGCT) est concerné par l'obligation d'établir un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du Service Public d'Assainissement Non-Collectif. Il doit pouvoir être librement consulté au siège social de la Communauté de communes et des mairies.

Le maire doit présenter au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçu de la Communauté de Communes.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_199-DE

Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Les éléments constitutifs du RPQS pour le service d'assainissement non collectif de la communauté des communes de Couesnon Marches de Bretagne pour l'année 2024 présente les thématiques suivantes :

- Présentation générale du service d'assainissement non collectif ;
- Eléments tarifaires & budgétaires associés au service ;
- Indicateurs de performance.

Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN Vice-président en charge de l'assainissement non collectif, présente le RPQS 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce rapport a été transmis à l'ensemble des élus communautaires en amont du Conseil Communautaire avec l'ensemble des éléments afférents à la séance.

Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Vice-président en charge de l'assainissement non collectif, propose :

- **De prendre acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif pour l'année 2025 tel que présenté.**

Vu l'exposé de Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN, Vice-président en charge des transitions écologiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN, Vice-président en charge des transitions écologiques, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE